

**Décision n° 2012-0761**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 12 juin 2012**  
**abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Finarea**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Finarea (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-367 en date du 7 février 2006);

Vu la décision n° 05-0379 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 26 avril 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Finarea ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 06-0430 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 6 avril 2006 attribuant des ressources en numérotation à la société Finarea ;

Vu la décision n° 06-0896 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 septembre 2006 attribuant des ressources en numérotation à la société Finarea ;

Vu la demande de la société Finarea, en date du 29 mai 2012, reçue le 31 mai 2012, sollicitant la restitution de 60 000 numéros non géographiques ;

Après en avoir délibéré le 12 juin 2012 ;

**Décide :**

**Article 1** - La décision n° 05-0379 en date du 26 avril 2005 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme ci-après à la société Finarea (Registre du Commerce : Lugano, Suisse, CH-514.3.024.457-9) à sa demande.

Numéros de la forme
08 90 85 MC DU
08 90 95 MC DU
08 97 93 MC DU
08 98 72 MC DU

**Article 2** – La décision n° 06-0430 en date du 6 avril 2006 susvisée, attribuant des ressources en numérotation à la société Finarea (Registre du Commerce : Lugano, Suisse, CH-514.3.024.457-9) est abrogée à sa demande.

**Article 3** – La décision n° 06-0896 en date du 7 septembre 2006 susvisée, attribuant des ressources en numérotation à la société Finarea (Registre du Commerce : Lugano, Suisse, CH-514.3.024.457-9) est abrogée à sa demande.

**Article 4** - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Finarea.

Fait à Paris, le 12 juin 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI